

## Nos motivations pour une candidature du territoire au label «UNESCO-GEOPARC »

**Jean-Michel Couve**  
Septembre 2020

Nous entendons par « territoire des Maures », non seulement le massif forestier mais encore les plaines agricoles qui le bordent et le pénètrent ainsi que le littoral, ses aires et fonds marins. Le tout (2100 km<sup>2</sup>), entre le bassin hyérois à l'Ouest et Fréjus à l'Est, représente environ le quart de la superficie du Var.

Depuis les années 80, dans l'exercice de mes mandats locaux et nationaux de député-maire et conseiller général, je me suis toujours préoccupé de la fragilité du massif des Maures confronté, de tous temps, aux risques et ravages des incendies. J'ai, aussi, toujours regretté que l'entité géographique évidente que constitue ce territoire n'ait pas été jusqu'alors mieux identifiée et considérée en termes d'aménagement et de développement durable



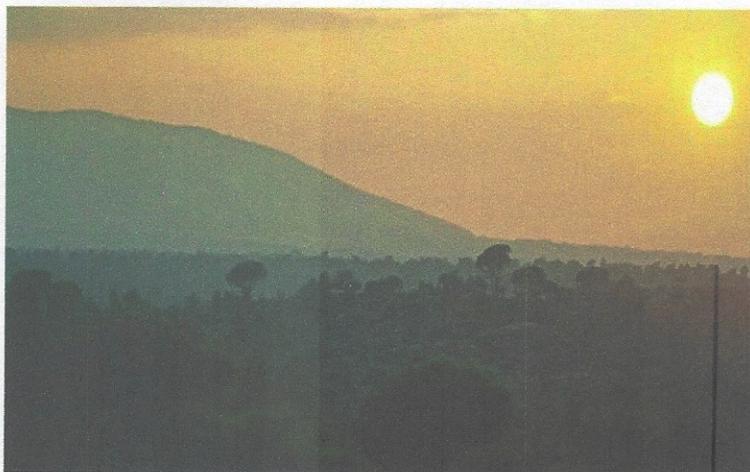
*Le territoire des Maures*

En effet, il a été, au fil du temps, découpé en périmètres administratifs et politiques (Communes et intercommunalités, cantons, circonscriptions législatives, syndicats intercommunaux..) qui se juxtaposent et, même trop souvent, se chevauchent. Ce qui n'a pas permis qu'il puisse bénéficier de son propre projet de développement, unitaire et bien adapté à ses particularités.

Ceci est d'autant plus regrettable qu'il constitue, aussi, une **entité géologique** comme l'a confirmé, en 2012, un rapport commandé par notre association « Maures Développement Durable » (MDD) à Guy Martini, un des responsables du Géoparc de Haute-Provence qui aura été, à partir de 2015 et avec celui du Lubéron, parmi les 1<sup>ers</sup> Géoparks labellisés mondialement par l'UNESCO.

En conclusion de ce rapport : **ce territoire des Maures dispose de tous les atouts pour solliciter son classement en tant qu'UNESCO-GEOPARC.** (Cf. Rapport de G. Martini/Juin 2012)

*\*A noter que Guy Martini est aujourd'hui Président du Conseil mondial des UNESCO-GEOPARCS.*

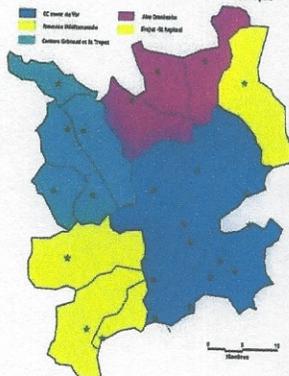


**Projet de Geopark sur le Massif des Maures (France)**

*Bases argumentaires d'une candidature au label GGN-UNESCO*

Juin 2012

	Population	Superficie
1 Les Arcs	6275	54,3
2 Bormes-les-Mimosas	7256	97,3
3 Le Cannet-des-Maures	3993	73,6
4 Cavalaire-sur-Mer	6625	16,7
5 Cogolin	11318	27,9
6 Collobrières	1830	112,7
7 La Craïsse-Vaimier	3325	22,3
8 La Gardie-Freinet	1827	24,7
9 Gassin	2955	76,6
10 Gontaron	3900	40,4
11 Grimaud	4200	44,6
12 La Môle	893	45,28
13 Le Lavandou	5913	29,65
14 Le Luc	8919	44,16
15 Les Mayons	413	28,86
16 Le Muy	8858	66,58
17 Plan-de-la-Tour	2805	36,8
18 Ramatuelle	2327	35,57
19 Rayol-Canadel-sur-Mer	586	6,83
20 Roquebrasse-sur-Argens	11677	106,1
21 Sainte-Maxime	13909	81,61
22 Saint-Tropez	5718	11,18
23 La Thyonnet	2099	37,53
24 Vidauban	9701	73
	127634	1194,25



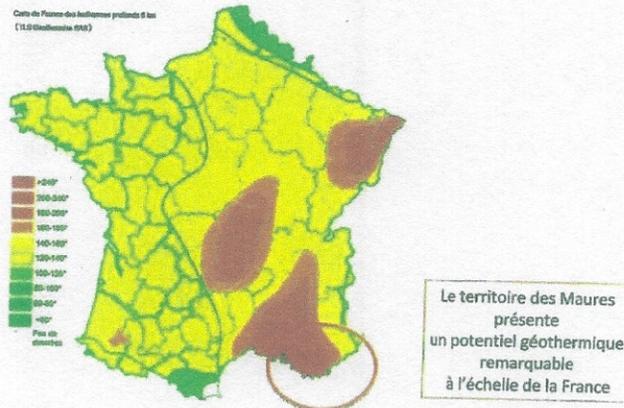
## 2- Contexte Global et Motivations

Le territoire du futur Geopark du Massif des Maures possède une **identité géomorphologique spécifique** le faisant apparaître comme un **île encadrée dans la Provence calcaire.**

Il présente tous les éléments lui permettant de solliciter sa labellisation au sein du **Global Geopark Network (GGN)** développé sous les auspices de l'UNESCO :

- un **patrimoine géologique d'intérêt international** complétant parfaitement les 2 Geoparks préexistants dans la région Provence Alpes Côte d'Azur.
  - un **patrimoine naturel remarquable** avec une majorité de son territoire bénéficiant d'un statut de protection particulier
  - un **patrimoine culturel d'une grande richesse** avec plus de 43 sites classés au niveau national et couvrant toutes les périodes d'occupation humaine du territoire
  - un **fort patrimoine immatériel toutefois mal inventorié**
  - la **nécessité de protéger et de valoriser ses différents patrimoines au service d'un développement économique durable**
  - la possibilité de mettre en place une **identité territoriale** comme une politique adaptée favorisant une circulation littoral-intérieur-zone Nord permettant un rééquilibrage économique et une équité sociale tout en permettant une baisse de pression sur les zones surfréquentées
  - l'adéquation entre ses politiques et les priorités du GGN. Une des préoccupations de base du Geopark Massif des Maures portant sur la protection, l'éducation, l'information sur les risques naturels.
- La participation, avec l'ensemble des partenaires territoriaux, à une sensibilisation et à une réduction du changement climatique constitue également un des axes stratégiques importants du futur Geopark
- la conscience d'un temps d'étude et de réflexion nécessaire à la bonne maturation et mise en place du projet Geopark (Présentation au GGN prévue pour Septembre 2015)

## Les ressources géothermiques



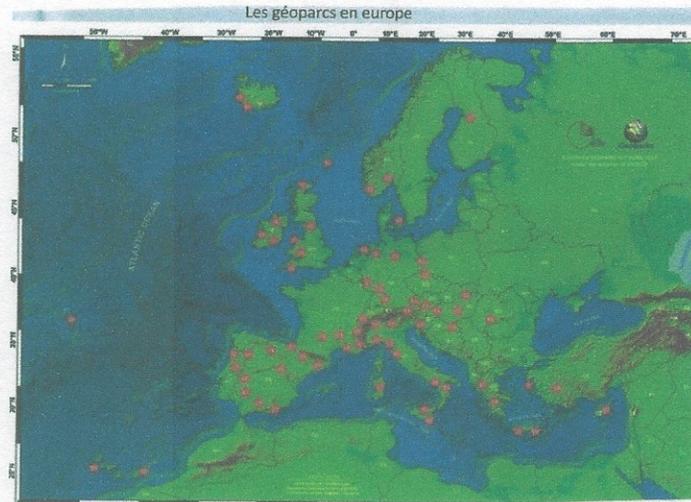
- Dans les années 70, l'UNESCO, émanation de l'ONU, reconnaît l'existence sur la planète de trésors géologiques qui méritent d'être mis en valeur.
- En 1991, à Digne, lors d'une rencontre internationale organisée par la Réserve naturelle nationale de Haute-Provence est adoptée une « Déclaration internationale des droits de la Mémoire de la Terre ». L'Histoire de la Terre est, dès lors, reconnue comme un patrimoine commun de l'humanité et sont créés les Géoparcs.
- En 2000, création du Réseau des Géoparcs européens.
- En 2004, création du Réseau mondial des Géoparcs.
- Le 17 Novembre 2015, L'assemblée générale de l'UNESCO crée les « UNESCO-GEOPARCS ».

Des 3 classements de l'UNESCO (Patrimoine mondial de l'humanité, Réserve de biosphère et UNESCO-GEOPARC) seul celui-ci, le plus récent, se fonde sur la nature géologique des territoires et leurs évolutions au fil des centaines de millions d'années d'Histoire de la Terre.

Encore faut-il qu'aux yeux des experts scientifiques et de l'UNESCO, ces caractères soient qualifiés d'exceptionnels et d'intérêt universel.

Il existe, à l'heure actuelle, 161 UNESCO-GEOPARCS (UG) dans le monde (beaucoup en Asie et en Euro) et 7, en France :

Dans notre région Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2 Géoparcs bénéficient depuis 2015 du label de l'UNESCO : l'UG du Lubéron (qui détient aussi le label « Réserve de Biosphère ») et celui de Haute-Provence, dont le siège se situe à Digne et qui aura, à partir de 2012, inspiré notre projet de candidature à l'UNESCO, suite au rapport de son directeur Guy Martini sur l'inventaire de nos sites et de nos atouts.



### Les Géoparcs en euroméditerranée

L'accession d'un territoire à un tel label le singularise et marque son engagement pour la valorisation de ses patrimoines et le développement de ses activités économiques.

Cet engagement se traduit par un ensemble d'actions à y conduire en matière de :

- Recherche scientifique et Education (du Primaire à l'Université)
- Mobilisation des populations et des forces vives qui doivent concourir à la conception et à la mise en œuvre du projet.
- Développement du « GéoTourisme » qui met en valeur et promeut, tout au long de l'année, les « Géosites » naturels (Histoire de la Terre et des Climats), culturels (Histoire de l'Homme) et économiques (Géo produits).
- Echanges et coopérations au sein du Réseau mondial des UNESCO-GEOPARCS.

A noter que ce label n'impose pas de règles de protection environnementale (locales, nationales ou européennes) spécifiques et surajoutées à celles existantes sur le territoire et que celui-ci doit, bien sûr, s'engager à respecter.

Il est clair que l'obtention pour notre territoire d'un tel label de haute valeur ajoutée et de portée mondiale nous apporterait :

- La reconnaissance nationale et internationale d'une identité singulière dont on ne peut qu'être fiers.
- L'inscription dans le « Réseau mondial des UNESCO-GEOPARCS », nous permettant des contacts et des échanges directs à l'international.
- L'occasion de renforcer et qualifier nos capacités de développement économique (GeoTourisme /GéoProduits).
- Une ouverture tout au long de l'année à des clientèles touristiques internationales nouvelles et amatrices de nature, de culture et de patrimoine.
- Un accès privilégié, pour nos Jeunes, à des formations sur les Sciences de la Terre et de l'Homme dans son environnement méditerranéen.

## L'association « Maures Développement Durable »

Dans un premier temps, en 2000, est créée l'«Association de préfiguration du Pays des Maures»( APPM ) qui instruit un dossier d'aménagement et de développement durable du territoire, afin d'obtenir son classement en « Pays », au sens des Lois Pasqua(1995 ) et Voynet( 1999 ).

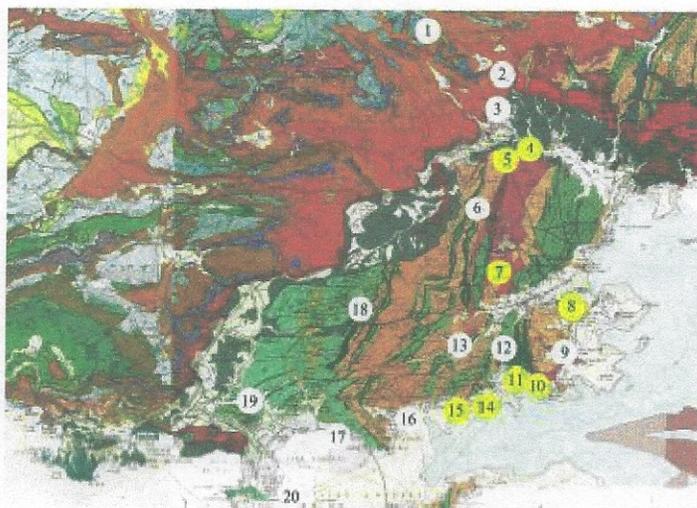
L'objectif est de concevoir, en concertation avec les élus, les populations et les forces vives, un projet d'aménagement et de développement durable adapté à ses caractéristiques géologiques, naturelles, culturelles et ses besoins économiques. En Juin 2008, dépôt de ce dossier de préfiguration aux Conseils départemental et régional ainsi qu'en Préfectures.

Mais, en 2010, l'abrogation de la Loi Voynet entraîne l'impossibilité de créer de nouveaux Pays.

L'association décide alors de poursuivre ses travaux de mise en valeur du territoire, en liant, dans un projet partagé, le littoral, le massif et les plaines agricoles.

Elle change alors de dénomination et s'intitule « Association Maures Développement Durable » (MDD)

En 2011, rencontre avec Guy Martini et convention avec le Géoparc de Haute-Provence, porté alors par le Syndicat mixte des Monges, dans le but de réaliser un inventaire des richesses géologiques et des atouts naturels et culturels du territoire dans la perspective d'une candidature au label « UNESCO-GEOPARC des Maures ». Cette étude ne concerne alors que 24 communes du littoral et du Centre-Var.



**QUELQUES SITES D'INTÉRÊT MAJEUR**

Ce rapport, présenté en Juillet 2012, souligne le caractère exceptionnel et l'intérêt universel de ce territoire aux plans de sa nature géologique et de son évolution au fil de l'histoire de la Terre.

Il conclut : « Il présente tous les éléments lui permettant de solliciter sa labellisation au sein du Global Géopark Network (GGN) développé sous les auspices de l'UNESCO ».

L'association décide alors de consacrer dorénavant ses travaux à une candidature à ce label.

En 2017, à la fin du mandat de député du président de MDD, celle-ci décide de poursuivre ses travaux pour l'obtention du label. Elle réforme ses statuts pour devenir une association purement citoyenne et poursuit ses travaux.

C'est ainsi que :

- **Ont été mises en œuvre sur le terrain des actions d'information et de promotion** auprès des populations et des décideurs économiques (réunions publiques et forums, conférences, éditions de documents sous formes de flyers et plaquettes, communication/presse...etc.).
- **A été restructuré le Site internet** « [www.maures-developpement.fr](http://www.maures-developpement.fr) » (encore en cours d'actualisation).
- **A été constitué un « Conseil d'orientation scientifique et culturel » (le COSC)** présidé par Jean-Marc Lardeaux, enseignant-chercheur à l'Université de Nice/Sophia-Antipolis (Lab. GéoAzur).

Il est actuellement composé de 12 experts : géologues et archéologue enseignants-chercheurs à l'Université de Nice, paléontologues, anthropologue enseignant à l'Ecole des Hautes études en Sciences sociales à Marseille, deux représentants du Recteur d'Académie de Nice, un chercheur au Museum national d'Histoire naturelle ainsi qu'un médiateur scientifique et culturel.

Ce COSC, qui rassemble ces scientifiques, en général reconnus par les sociétés savantes pour leurs travaux et recherches, constitue pour nous une garantie que les constats et arguments exposés dans notre dossier de candidature seront considérés comme fiables par les décideurs de l'UNESCO

- **A été cosigné, le 1<sup>er</sup> Décembre 2018, avec le CNRS et l'Université de Nice/Sophia-Antipolis, une Convention annuelle de collaboration** qui a été prorogée jusqu'au 30 Novembre 2020 ayant pour objet de :
  - « Mettre en évidence la valeur universelle exceptionnelle que représente le massif des Maures et son environnement adjacent.
  - « Réaliser des expertises sur le terrain pour la reconnaissance et la description des sites géologiques.
  - « Établir l'inventaire détaillé des sites d'intérêt majeurs et leur contenu scientifique pour évaluer le maillage possible du territoire.
  - « Contribuer à la communication sur les points forts du projet par la participation à des réunions publiques avec les élus, des forums.
  - « Réaliser les contenus scientifiques et, en particulier, les documents nécessaires à l'élaboration du dossier de demande du label UNESCO-GEOPARC.
  - « Participer aux réunions du Conseil scientifique et d'orientation organisées régulièrement pour émettre un avis et des recommandations

sur les différentes productions et programmes d'actions relatifs au projet. »

Ces travaux du CNRS et de l'Université de Nice/ devraient faire l'objet d'une présentation de l'inventaire des sites d'intérêt majeur du territoire et leurs interprétations à la fin de cette année 2020 (probablement lors d'un Forum pressenti à la mi-Décembre) et le volet scientifique du premier dossier proposé par le COSC devrait pouvoir être, alors, communiqué à l'UNESCO.

- **A été cosigné, en Décembre 2018 avec l'Université de Toulon-La Garde (UTLN), une Convention de collaboration triennale pour un partenariat scientifique et pédagogique dans le cadre des formations dispensées par l'UTLN (Licence et Master ) et sur le thème de l'objet de MDD : la candidature du territoire au label « UNESCO-GEOPARC ».**

C'est ainsi qu'ont été présentés chaque année des mémoires d'étudiants de Licence prof./Tourisme-Loisirs dont le dernier (année universitaire 2019-2020) a porté sur un premier inventaire des atouts et des hébergements touristiques du territoire des Maures.

Pour l'année à venir, nous solliciterons l'UTLN pour la poursuite de ces travaux par les étudiants de Licence Pro/Tourisme mais, aussi si possible, pour la mobilisation des étudiants du Master Management du Tourisme durable sur le thème : « Les effets de valorisation d'un territoire par l'obtention d'un label de l'UNESCO ».

---

## **L'extension du périmètre territorial** **Des « Maures » à « Maures-Estérel »**

A l'heure actuelle, en France, 7 Géoparcs ont obtenu leurs labels de l'UNESCO :

- Haute-Provence.
- Lubéron.
- Massif des Bauges.
- Chablais.
- Monts d'Ardèche.
- Causses du Quercy.
- Beaujolais.



Les GéoParcs de France en 2019



Les 7 GéoParcs en France

Chacun d'eux présente une identité particulière et bien définie en termes d'héritages géologiques correspondant à une période différente de l'Histoire de la Terre.

Pour ce qui concerne notre Région Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Celui de Haute-Provence : Paléontologie, histoire de la Vie au secondaire, géologie des terrains sédimentaires meso et cenozoïques de Provence.
- Celui du Lubéron : Géologie des formations sédimentaires du Sud-Est de la France et tectonique pyrénéo-provençale, paléontologie des mammifères de l'Oligocène, crise messinienne et assèchement de la Méditerranée.

Par respect de cette règle et afin que notre dossier puisse être retenu par les différentes instances d'évaluation, les experts de notre COSC ont estimé que notre projet varois devrait nécessairement s'en différencier.

C'est ainsi qu'ils ont retenu la période de -435 à -245 millions d'années correspondant aux temps géologiques du Permien au Trias inférieur.

Ce sont les temps durant lesquels, après que se soit formée et érodée la chaîne varisque («l'Himalaya dans le Var») dont est issu le massif des Maures, s'est constituée la grande dépression permienne (le sillon permien) et mises en place des roches sédimentaires et volcaniques ( l'Estérel).

C'est, aussi, sur cette même longue période de l'histoire de la Terre que les territoires des Maures et de l'Estérel vont connaître, dans le courant du ballet planétaire des plaques tectoniques, un mouvement de rotation très original de la microplaque

« Maures-Estérel-Corse-Sardaigne », (un « numéro de soliste », selon eux) qui retient particulièrement l'attention des scientifiques.

De plus, dans les Maures et l'Estérel sont préservés de façon exceptionnelle et, encore aujourd'hui, observés les témoins géologiques et paléontologiques de ces périodes critiques de l'histoire de la Terre.

C'est, donc, pour ces raisons exclusivement scientifiques et factuelles de cohérence que le massif de l'Estérel a été récemment intégré, avec le territoire des Maures, au périmètre candidat au label et que notre dossier s'intitule dorénavant :

### **Candidature pour un label « UNESCO-GEOPARC/Maures-Estérel ».**

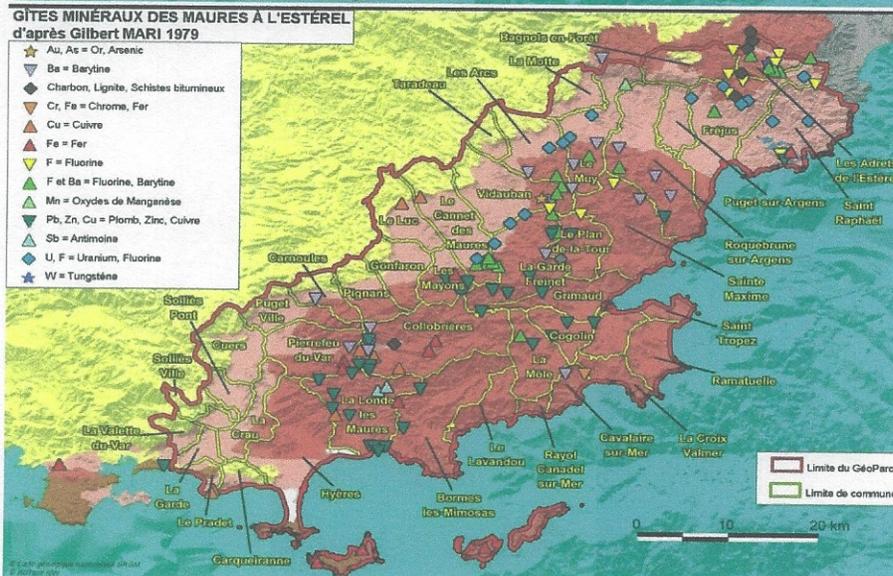
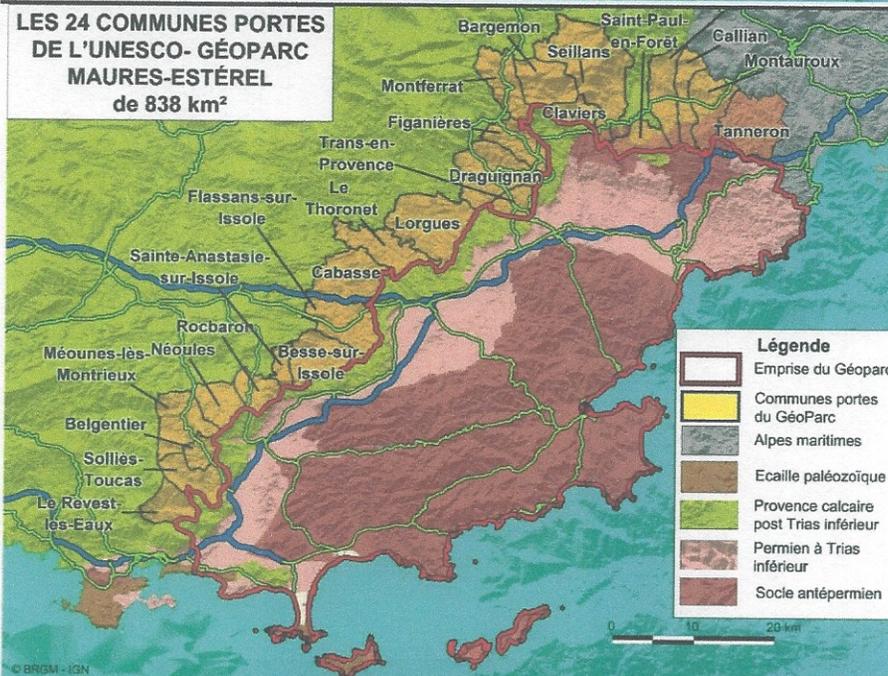
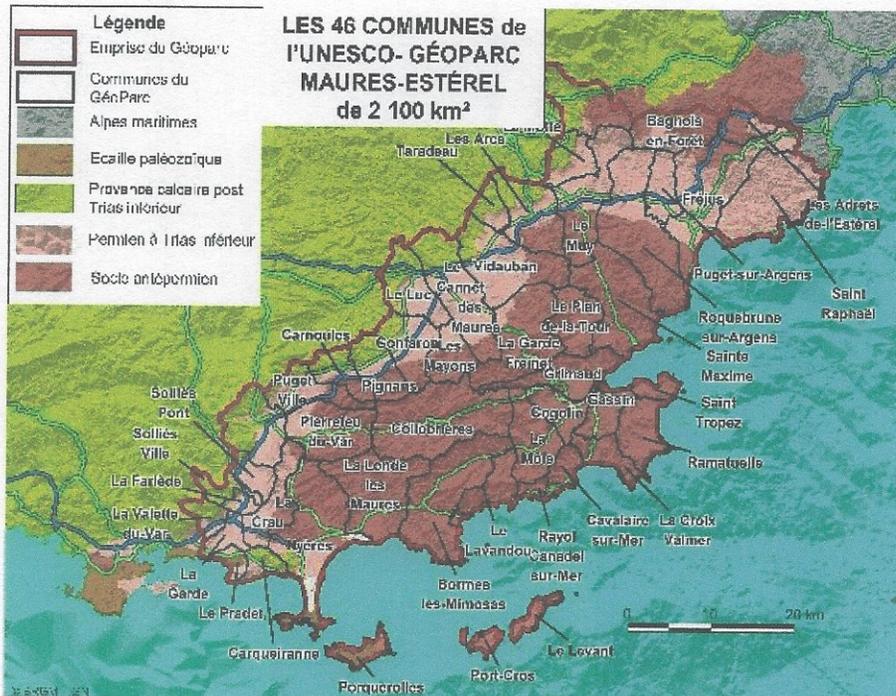


C'est sur ces bases qu'a été défini et proposé par les scientifiques du COSC le nouveau périmètre du « Cœur du futur Géoparc ».

Il est limité au seul département du Var et inclut les communes dont les sols datent de la période antépermienne (en rose foncé) et de celle allant du permien au trias inférieur (en rose clair).

En périphérie de ce périmètre candidat au label, on trouve 24 communes varoises qui, bien que n'étant pas retenues du fait que leurs socles géologiques ne répondent pas aux critères, participent en prise directe aux richesses culturelles et patrimoniales ainsi qu'au développement social et économique du Cœur du Géoparc.

A ce titre et si leurs élus le désirent, elles auront l'opportunité d'intégrer « Les Portes du Géoparc » et de participer, ainsi, aux politiques d'animation, de promotion et de développement du territoire labellisé.



## Les actions prévues dans les mois à venir

Notre association/ L1901 n'ayant la compétence ni pour déposer le dossier de candidature à l'UNESCO ni pour gérer et animer le Géoparc par la suite, la question se pose aujourd'hui du choix de la structure susceptible de porter ce dossier de candidature :

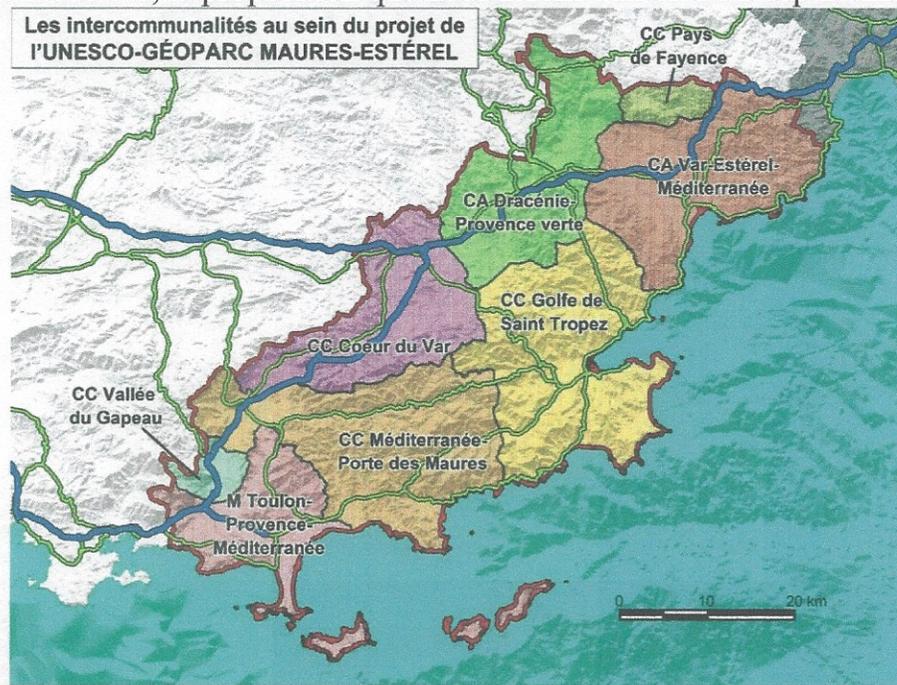
Une « Entente intercommunale » (Art. L.5221-1 et -2 du Code général des collectivités territoriales/CGCT) serait-elle en mesure d'y parvenir ?

La prochaine rencontre avec les responsables de l'UNESCO-GEOPARC de Haute-Provence devrait nous éclairer à ce sujet car il est géré par ce type d'organisme.

Les « Ententes intercommunales » sont des groupements prévus par le CGCT et qui permettent à des communes, des intercommunalités et des syndicats intercommunaux de se lier pour créer et gérer des services en commun.

Le territoire Maures-Estérel étant composé de tout ou partie de plusieurs intercommunalités un tel dispositif pourrait être créé par l'une ou plusieurs d'entre elles qui seraient intéressées à porter ce projet.

Ce sera, en tous cas, la proposition que nous ferons aux élus du département.



Nous tenons à remercier tout particulièrement le Président de la Région Sud/Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier et François de Canson, maire de La Londe-les-Maures, conseiller régional et Président du Conseil régional du Tourisme pour le soutien financier déterminant qu'ils nous auront apporté.

C'est, en effet, grâce à leur subvention que nous avons pu cosigner, en 2018, une Convention avec le CNRS et l'Université de Nice/Sophia-Antipolis qui instruisent le volet scientifique de notre dossier.

Vers la fin de cette année, les membres du COSC nous présenteront leur rapport concernant l'inventaire et l'interprétation des sites d'intérêt majeur du territoire Maures-Estérel.

Nous en adresserons, alors, l'information au Conseil national des UNESCO-GEOPARCS pour les informer de notre démarche.

Dans les semaines à venir, nous prendrons contact avec les responsables du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire du Littoral afin de solliciter leur participation à l'instruction de ce dossier.

Nous prévoyons, d'ici la fin de l'année, la tenue d'une Assemblée générale de MDD (Octobre) et d'un Forum ouvert au public à la mi-Décembre.

---